



## Charte de l'Atelier RL

### FONDEMENTS

« Depuis plusieurs années, la Compagnie RL poursuit un travail particulier de recherche sur l'art de l'acteur : qu'est ce que faire entendre le sens d'un texte ? Prendre en charge son style, sa plénitude poétique ? Comment, en harmonie avec ses partenaires et loin de tout dogmatisme, trouver une vraie liberté d'invention dans son jeu ? Se laisser surprendre par l'inattendu, les impulsions nées de la fréquentation intime d'un texte ? Bref, comment atteindre cet état de détente, de disponibilité physique et mentale qui permet d'aborder l'interprétation d'un rôle sans a priori et dans la compréhension profonde de ses enjeux philosophiques et esthétiques. » *René Loyon*

De là est née l'idée de proposer aux acteurs, amis, rencontrés au fil des années une aventure théâtrale d'un type nouveau, celle d'un Atelier de Recherche et de Formation dont l'activité régulière s'adresse à tous les comédiens désireux d'approfondir leur réflexion et leur pratique. En 2003, dès que la Compagnie RL a pu disposer d'une salle et parallèlement à son travail de création, René Loyon a pu rassembler un groupe d'acteurs professionnels afin d'entamer ce travail de recherche et de formation et fonder l'Atelier RL.

A l'initiative de certains de ses membres, y compris celle de son fondateur, l'Atelier dès l'origine, a ainsi abordé diverses disciplines physiques et vocales et a permis d'approcher les œuvres de Roland Barthes, Sarah Kane, Tchekhov, Jon Fosse, Rodrigo Garcia, Andersen, Jean-Claude Grumberg, Dea Loher, Tennessee Williams, Peter Weiss, Maeterlinck, Racine, Sophocle, Molière, Crommelynck, Shakespeare...

« La singularité de notre projet est qu'il propose aux acteurs un parcours de formation sur les fondements mêmes de la pratique théâtrale. Il s'agit, au delà de l'apprentissage individuel, de travailler sur l'idée de groupe (pour ne pas dire de troupe). Le théâtre est un art collectif, ce qui veut dire qu'il tire sa force irremplaçable du lien, souvent ténu et difficile à préserver, qui se tisse au fil du temps entre des acteurs qui, apprenant à se connaître et à travailler ensemble, inventent une approche commune, donnant ainsi une représentation artistique cohérente de la vie sociale et de la vie individuelle » *R. L.*

L'Atelier n'est pas un cours. C'est un collectif qui regroupe des comédiens professionnels qui peuvent être aussi auteurs, traducteurs, danseurs, musiciens, metteurs en scène, scénographes, chorégraphes ou cinéastes, tous au service de l'esprit qui l'anime. C'est un espace de recherche qui offre l'occasion de mettre en commun la diversité des connaissances, des pratiques et des visions spécifiques à chacun. C'est une proposition qui s'éclaire à l'épreuve du plateau, du jeu et du regard de l'autre.

L'Atelier est le lieu d'un travail continu qui implique un véritable engagement sans obligation de résultat.

### FONCTIONNEMENT

L'Atelier RL est une association de fait dont la gestion administrative est prise en charge par la Compagnie RL qui a le statut juridique d'association loi 1901.

Pour autant, chaque membre est responsable de la vie et du bon fonctionnement de l'Atelier. Il s'engage dans une attitude active et respectueuse des exigences d'un groupe, afin que l'intérêt général l'emporte sur le particulier, avec le désir d'aller à l'encontre des logiques individualistes de notre profession.

Les membres de l'Association se réunissent une fois par mois. La Réunion Mensuelle est l'assemblée décisionnelle. Elle fait le point sur l'actualité des ateliers ou le choix des sujets à venir, elle est aussi le lieu de nos échanges, de nos interrogations, de l'expression de nos désirs.

A chaque réunion est désigné un secrétaire de séance qui a la charge d'en rédiger le compte rendu.

La salle de répétition est le lieu permanent de la compagnie RL. Les travaux de l'Atelier occupent l'équivalent d'un tiers du temps d'utilisation de la salle, les deux tiers restants sont réservés respectivement à l'accueil de résidences et aux créations de la compagnie.

L'Atelier est ouvert d'octobre à juin. Les horaires d'accès à la salle pour les séances de travail sont de 10h à 13h, du lundi au vendredi, chaque matinée de la semaine étant dédiée à un thème de recherche différent.

## **LES ATELIERS ET LES LECTURES**

Tout membre de l'association peut proposer d'animer un atelier sur un thème ou un sujet de son choix ouvert à tous, chacun accordant sa confiance à ce qui cherche à naître.

Il est admis, si un exercice particulier l'exige, qu'un atelier soit d'un accès limité. Celui-ci restera cependant accessible à tous durant une période d'ouverture et d'essai pour au moins les trois premières séances. L'initiateur d'un projet qui prendrait la responsabilité subjective de limiter le nombre des participants à un Atelier le fera dans le respect des attentes et des propositions de chacun.

Des lectures publiques « A voix hautes » ont lieu une fois par mois environ. Tout membre de l'Atelier peut proposer au collectif la lecture d'une pièce d'un auteur contemporain ou non, rarement ou jamais joué, pouvant nécessiter une distribution nombreuse.

Ces lectures sont également l'occasion d'entendre les textes des auteurs membres de l'Atelier.

Il est possible que d'un travail d'atelier ou d'une lecture naisse un désir de production. Dans cette hypothèse, le projet devra mettre en œuvre les moyens de sa réalisation hors de l'Atelier.

## **ACCES, INSCRIPTION**

Les inscriptions et les réinscriptions sont ouvertes, pour la saison théâtrale en cours, jusqu'à ce que la limite de la capacité d'accueil soit atteinte, et au plus tard jusqu'à la Réunion mensuelle de décembre qui clôture les inscriptions.

Il nous paraît nécessaire de limiter le nombre annuel de participants pour maintenir un fonctionnement satisfaisant (65 adhérents nous semblent à cet égard une moyenne convenable).

Une personne qui souhaite rejoindre l'Atelier doit au préalable être parrainée par un membre du collectif. Le parrain doit être inscrit pour la saison en cours et avoir un an d'ancienneté. Il doit présenter son filleul en Réunion Mensuelle, avant la clôture des inscriptions. Le candidat devra assister à au moins une Réunion Mensuelle pour prendre contact avec le collectif avant de s'engager sur son adhésion.

## **ADHESION ET PARTICIPATION**

Toute inscription est soumise à cotisation. Cette cotisation doit être acquittée au plus tard à la clôture des inscriptions. Elle donne acte de l'engagement des membres et de leur adhésion à la présente Charte.

La cotisation est due pour l'année. Son montant, fixé par l'Assemblée des membres est aujourd'hui de 180 euros. Son règlement est échelonné en trois paiements, soit l'équivalent de 60 euros par trimestre, d'octobre à juin. Les trois chèques doivent être donnés en même temps au moment de l'adhésion.

La cotisation participe aux frais générés par l'utilisation de la salle : loyer, assurance – responsabilité civile uniquement – électricité, chauffage, ménage. Elle permet également de payer les frais de photocopies de textes, d'envois divers et ceux liés à la vie conviviale de l'Atelier.

**La présente Charte atteste d'une solidarité entre artistes.**

**Les membres de l'Atelier s'engagent à respecter et à mettre en application les principes énoncés par cette charte dans leurs travaux et leur engagement au sein du collectif.**

Fait à Paris, le 14 octobre 2011.